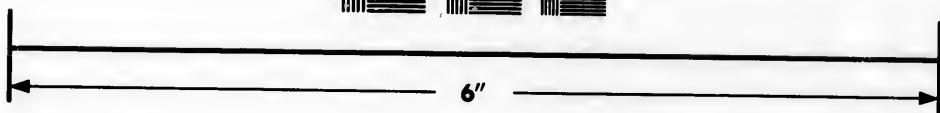
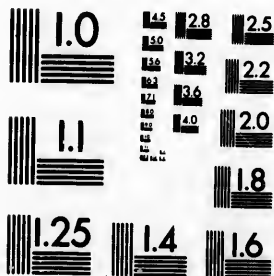


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The c
to the

The in
possib
of the
filmin

Origin
begin
the la
sion, a
other
first p
sion, a
or illu

The la
shall
TINUE
which

Maps,
differ
entire
begin
right
requir
metho

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

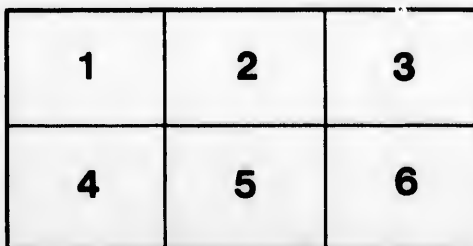
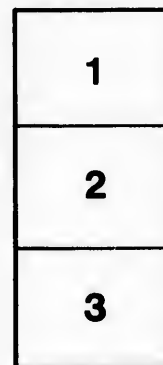
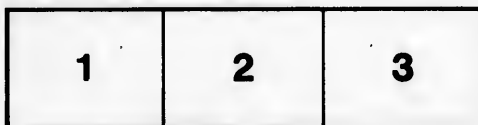
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

VEZINA,

HG
2704
.v4
1869

20

LES
BANQUES.

...a
ban
...ra
...nt de

CR
1869
-7



01-ERC

1869

-7.

é
n
si

c
re
p
a
o
t
p
a
n
d
s
A
ti
re
re
d
re
v
p
q

ti
r
re

d
q
le
to
le
to
n
ti
n
a
n

LES BANQUES.

Nous commençons aujourd'hui une série d'articles sur les banques. Cette étude est de la plume d'un homme compétent, M. FR. VÉZINA, qui a bien voulu mettre au service de nos lecteurs la grande expérience qu'il a sur cette question si pleine d'actualité.—(Courrier du Canada du 26 Mai 1869.)

I.

La banque n'étant pas une branche de commerce prise au hasard, il est à espérer qu'on n'a pas suivi dans cette entreprise, la simple routine, comme il est arrivé dans la plupart des arts industriels, où les hommes ont souvent travaillé à tâtons, en suivant les procédés que leurs pères leur avaient transmis. S'il en était ainsi, nous devrions de toutes nos forces, nous assurer des moyens propres à remédier à ses malheurs, en appelant à notre secours l'aide puissant de la législation. Admettons cependant que dans la multiplicité des banques, avec le manque de restriction nécessaire dans la loi qui les régit, il doit s'être glissé indubitablement des abus auxquels il est important de remédier, surtout à l'occasion du renouvellement des chartes des banques des provinces d'Ontario et de Québec, lesquelles expirent toutes en 1871.

Nous aimons à croire que ces institutions seront alors contrôlées par la théorie à l'aide de laquelle elles se conserveront et se perfectionneront.

Pour ceux qui sont les organisateurs des banques, qui en ont la gestion, et qui les gèrent bien, nous n'avons rien à leur apprendre sur cette branche qui touche à l'ordre économique, sans compter qu'ils n'épargneront rien pour aider la législation dans un but tout protecteur du bien public. Mais un grand nombre, même parmi ceux qui font partie de ces institutions, soit comme actionnaires, soit comme habitués, soit comme amis, trouveront peut-être des renseignements utiles dans les quelques explica-

tions que nous nous proposons de mettre sous leurs yeux.

Nous avons besoin de l'aide de tout le monde, parceque la question intéresse tout le monde. Nous sommes conservateur, nous sommes protecteur, par conséquent nous sommes ami de notre pays, de notre gouvernement et de notre législation. Nous sommes donc tous intéressés à avoir sur ce sujet une législation protectrice, mais désintéressée.

Réunissons nos forces et travaillons tous dans le même but.

Mettons-nous du nombre de ceux qui aiment l'économie politique, qui l'ont étudiée, qui l'ont consultée, et tâchons de nous éclairer de ses lumières.

Rendons notre pensée, et demandons au public de lui donner bon accueil.

De notre côté, nous sommes prêt à recevoir avec plaisir la pensée d'autrui et de la méditer, puisque notre but est celui de nos hommes d'Etat : protéger les intérêts publics.

Comme je l'ai dit plus haut, la banque n'est pas une branche de commerce prise au hasard. Entre toutes les professions commerciales, elle occupe déjà le premier rang, et chaque progrès nouveau ajoute à son importance.

Le banquier est généralement chargé de placer les conditions de l'alliance entre le capital et le travail ; c'est lui pareillement qui dispose des capitaux mobiliers dont les mouvements exercent une influence plus ou moins décisive sur les prix des marchandises, etc. etc.

La banque enfin, est une entreprise commerciale dont les principales opérations sont de recevoir, conserver et payer,

emprunter et prêter des capitaux sous la forme de monnaie.

Nous n'avons pas besoin de remonter à l'origine de la *banque*, mais servons-nous en passant des paroles employées par un économiste, pour décrire les opérations de banques de l'orient—Ce sont les paroles de la Bible adressées au serviteur paresseux, qui avait caché un talent dans la terre, selon la coutume du pays, *au lieu de le placer chez un banquier* :

“ Tu aurais dû placer mon argent chez un banquier ; et à mon retour, je l'aurais reçu et avec *neure*. ”

Inutile aussi d'entrer dans les idées des anciens peuples, toutes favorables aux opérations de banque. Disons seulement qu'à Athènes, à l'occasion d'un voyage on plaçait son argent *chez un banquier*, pour le recevoir au retour du voyage avec intérêt.

Les banquiers grecs n'escomptaient pas les lettres de change, qui n'existaient pas ; mais ils prêtaient sur des *garanties personnelles*, aux personnes qui s'occupaient de négoce ou qui avaient besoin d'argent, *temporairement*, pour d'autres raisons.

Au moyen âge, les banquiers de Venise, de Gênes, d'Amsterdam, avaient pour principale opération de garder *disponible* les fonds versés dans leurs caisses par les commerçants. Elles faisaient payer ce service par une *commission*.

C'est ce qui se pratiquait chez les Romains, du temps d'Auguste et de Tibère. Les avances se faisaient à *courtes échéances* et sur des *suretés suffisantes* quelquefois double de la *valeur avancée*.

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici, avec quel soin les prêts étaient faits à des *négoçiant*, à *courtes échéances*, et sur des *suretés doubles*. Avec quelle attention, aussi, on prêtait, on déposait chez les *banquiers* pour en recevoir à demande, le *capital* et l'*intérêt*, tout en payant pour les *troubles*.

Avec quelle attention toute particulière, ne voit-on pas aussi les *Rois romains* créer des *Caisse*s de fonds *publics*, avec les biens confisqués des criminels, afin de les *prêter sans intérêt* aux citoyens qui pouvaient engager une *valeur* pour la somme prêtée, à *courtes échéances*.

Nous n'entrerons point dans les détails des différentes sortes de banquiers que l'on nomme, banquiers particuliers, banquiers-escompteurs, banquiers cambistes, et une autre classe à qui l'usage n'a pas encore donné de nom particulier (appelons les courtiers), ceux qui n'opèrent en général que sur les *valeurs publiques*, s'entretenant dans les emprunts contractés par les gouvernements, ou dans les opérations des grandes compagnies.

Notre intention n'est pas de nous appesantir sur ces distinctions, nous les avons indiquées seulement—Mais parlons de la banque en général.

Nous trouverons en consultant l'histoire ancienne et moderne de quoi nous instruire ; nous y recueillerons des leçons qui devront nous être utiles si nous les mettons en pratique.

Nous travaillerons dans l'intérêt de notre pays dont le commerce doit être protégé par les banques.

Tout homme doit appliquer ses efforts à augmenter le bien être et le progrès de son pays.

Il n'y a pas de vertu plus noble que le zèle du bien public—C'est lui qui porte un homme à sacrifier ses intérêts, ses convenances, ses inclinations à l'avantage général ; mais remarquez ceci : l'esprit de parti n'est pas le patriotisme ; l'un veut le triomphe d'un parti, l'autre recherche le bien de tous.

C'est ce que nous voulons.

II.

La plus ancienne banque dont l'histoire fasse mention est celle de Venise, établie au 12^{me} siècle, vers 1157, quelques uns disent vers 1171. Cette banque était formée de trois établissements différents, le Monte-Vecchio, le Monte-Novo, et le Monte-Novissimo.

La banque de Venise a subsisté jusqu'en 1797, époque à laquelle elle a péri sous l'effort de la conquête en même temps que la *république* qui l'avait fondée.

Vient ensuite, en conservant l'ordre des dates, la banque de Barcelone, vers la fin du 14^{me} siècle. Cette banque n'a pas joué un grand rôle. Quelques

économistes prétendent, qu'en 1407, on établit la banque de Saint George qui, pillée par les Autrichiens en 1740, suspendit ses paiements.

La banque d'Amsterdam, fut fondée le 31 janvier 1609. C'est la plus considérable qui ait existé, dans ces temps-là.

Nous lisions tout dernièrement dans "un journal de cette ville : qu'en 1796, les français pénétrèrent les armes à la main dans Amsterdam et voulurent s'emparer des fonds de sa banque, en si grande réputation en Europe. Ils découvrirent que cette institution monétaire, en si grand renom, avait, plusieurs années auparavant, fait une perte de vingt millions de piastres. Cette découverte la ruina dans l'opinion publique et elle tomba pour ne plus se relever. Les Directeurs avaient jusque-là gardé le secret de leurs fatales spéculations et l'avaient laissé ignorer aux actionnaires."

Nous devons en toute justice ajouter quelque chose de plus, et ne pas cacher le plus important. L'histoire nous apprend ce qui suit :

" Quoique la banque d'Amsterdam eût longtemps gardé avec une fidélité scrupuleuse les sommes qu'elle avait reçues en dépôt, elle se départit à la fin de cette fidélité qui était devenue proverbiale. Deux fois, on le sait, la Hollande a été envahie par les armées françaises. La première fois (c'était sous le règne de Louis XIV, en 1672) le commerce ayant retiré les fonds qu'il avait à la banque, on trouva les dépôts intacts. On retrouva même sur les monnaies les traces de l'incendie qui avait éclaté peu de temps après la fondation de cet établissement, et qui avait dévoré une partie de l'hôtel de ville : ce qui prouvait que les dépôts n'avaient pas même été déplacés. Mais la seconde fois (c'était pendant la révolution française) la banque se trouva hors d'état de rembourser les dépôts, et on découvrit avec étonnement que les Directeurs avaient prêté une somme de vingt-quatre millions de francs, (et non pas vingt millions de piastres) mais à qui? Est-ce à eux-mêmes? à leurs amis? à des négociants? Non! Aux états de Hollande et de Frise".

C'est injuste de dire aussi, que, la banque d'Amsterdam possédait notre système de banque et les mêmes bases de sûreté," tandis que la banque de Londres est la première qui ait exercé avec suite le droit d'émettre des billets de circulation au porteur et à vue, et de faire des avances au commerce sous la forme de prêts et d'escomptes.

La banque de Nuremberg fut établie en 1621.

La banque de Hambourg fut fondée en 1619 avec des caractères tout particuliers. Nous trouvons son histoire dans ses moindres détails, dans une publication par l'allemand Büsch, ouvrage traduit en français sous le titre de La Banque de Hambourg rendue facile. C'est la seule des anciennes banques de dépôts dont l'existence se soit prolongée jusqu'à nos jours.

La banque de Rotterdam, érigée le 18 août 1635, était presque en tous points, semblable à celle d'Amsterdam.

Voltaire, dans son histoire de Charles XII avance, un peu légèrement, peut-être, que la banque de Stockholm est la plus ancienne de l'Europe. Le fait est qu'elle fut fondée en 1668, c'est-à-dire assez longtemps après celle d'Amsterdam et de Hambourg, et fort longtemps surtout après celles de Gènes et de Venise. Ce qui peut être digne d'attention, c'est que la banque de Stockholm paraît avoir été le premier modèle des institutions de crédit foncier qui fonctionnent aujourd'hui dans une grande partie de l'Allemagne.

Il faut remarquer, avant d'aller plus loin que toutes les banques que nous venons de mentionner n'émettaient point de billets, ne faisaient point d'avances, et se bornaient à transférer d'un particulier à l'autre, par des écritures, les sommes reçues en dépôt.

Il n'est pas hors de propos de dire cependant que chacun des trois monts, savoir : le *Monte Vecchio*, le *Monte-Novissimo*, et le *Monte-Novissimo*, a été un expédient financier employé par le gouvernement pour pourvoir à certains besoins pressants de l'Etat.

Sous le duc Vitalis Michaël, la république, épuisée par la guerre qu'elle avait soutenue contre l'empire d'Orient, eut recours à un emprunt forcé sur les

citoyens riches. On établit cet emprunt en rente constituée, pour le paiement de laquelle on obligea les revenus de la Seigneurie. C'est le corps des créanciers de l'Etat, réunis en une sorte de chambre syndicale, qui forma le premier noyau de la banque, et son premier capital fut une créance.

Dans les circonstances extraordinaires comme celles que nous venons de citer, les gouvernements sont parfaitement justifiables d'avoir recours à des emprunts forcés sur les institutions financières et sur les citoyens. Nous en avons un exemple chez nos voisins des Etats-Unis dont le gouvernement pour faire face aux dépenses énormes occasionnées par la guerre qui a duré quatre ans, a dû avoir recours à un emprunt forcé sur les banques, et permettre la *circulation des billets non rachetables en espèces*, garantie par les débetures du Gouvernement. Voilà qui est bien. La puissance du Canada est-elle dans les mêmes circonstances ? Non.

Ne l'y conduisons pas, de grâce ! Les avocats du plan soumis par le gouvernement pour la garantie de la circulation de nos banques ont mauvaise grâce de citer l'exemple des Etats-Unis où la circulation est assurée par le gouvernement, puisque :

1o. Notre gouvernement n'est pas dans la même situation.

2o. La circulation des billets des Etats-Unis n'est pas rachetable en espèces, tandis que notre circulation ou notre cours monétaire est basé sur l'or et que l'on veut le continuer ainsi.

Mais posons une question.

Avec toutes les garanties données par le gouvernement, cela empêche-t-il les faillites des banques ? Non. Nous en voyons tous les mois, tous les ans et plusieurs. Les porteurs de billets perdent-ils ? Oui—Ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas attendre assez longtemps. Et ce sont les spéculateurs qui en profitent. Mais le gouvernement perd-il ou gagne-t-il dans la garantie qu'il a donnée ?

Nous n'avons pas l'avantage de jeter la vue dans ses livres à chacune de ces sortes de liquidations. Chose certaine c'est que le gain ou la perte sont réglés

suivant les temps et les circonstances, c'est-à-dire suivant la valeur des débetures du gouvernement dont les fluctuations sont plus ou moins grandes ou avantageuses.

Concluons par dire que ces anciennes banques n'ont rempli aucune des fonctions essentielles qui reviennent aux banques telles que nous les concevons aujourd'hui. Peut-être les temps n'étaient-ils pas encore favorables à l'accomplissement d'une pareille tâche. Mais il est juste de dire aussi que des institutions fondées par l'autorité publique, et naturellement consacrées par elle, n'étaient guère propres à la remplir.

III

Nous sommes arrivé aux banques modernes d'Angleterre et d'Ecosse.

La banque de Londres, ou la banque d'Angleterre, fondée en 1694, est la première qui ait, comme nous l'avons dit plus haut, sinon possédé, au moins exercé avec suite le droit d'émettre des billets de circulation, au porteur ou à vue, et de faire des avances au commerce sous la forme de prêts et d'escomptes.

C'est ici qu'apparaissent les banques de circulation. Leurs grandes dates en Europe ce sont les crises de toutes espèces, dont elles ne sont pas, à la vérité, la cause immédiate, mais qu'elles ont difficilement pu prévoir, prévenir ou arrêter. Aussi, il est facile de voir, qu'à bien des égards, la fondation de la banque d'Angleterre, fut comme celles de Venise et de Gênes, un expédient financier, destiné à combler le vide du trésor public.

Ce qui a soutenu jusqu'ici les banques de circulation, ce qui les a empêchées de disparaître à chaque crise, ce n'est pas leur encaisse métallique ; toujours accrue, cette encaisse s'est toujours trouvée insuffisante. Ces établissements ont chaque fois rencontré leur salut dans le fait qui les domine et les fait vivre, dans la circulation des billets, acceptés plus ou moins volontairement par le public.

Et c'est ce qui prouve avec vérité, que ce qui fait la valeur d'un instrument circulatoire, c'est, avant tout, l'acceptation.

circstances,
sur des dében-
ont les fluctua-
ns grandes ou

ces anciennes
une des fonc-
viennent aux
les concevons
es temps n'é-
rables à l'ac-
le tâche. Mais
e des institu-
publique, et
es par elle,
la remplir.

banques mo-
osse.

ou la banque
1694, est la
us l'avons dit
moins exercé
e des billets
ou à vue, et
mmerce sous
ptes.

les banques
les dates en
toutes espè-
à la vérité,
qu'elles ont
prévenir ou
le de voir,
ation de la
omme celles
expédient
le vide du

es banques
empêchées
e, ce n'est
; toujours
jours trou-
vements ont
nt dans le
vivre, dans
eptés plus
le public.
ce vérité,
nstrament
l'accepta-

Nous en avons eu des exemples par-
ni nous. La Banque du Haut-Canada
possédant un grand capital, ayant une
immense circulation, recevant des dé-
pôts considérables et du gouvernement
et du public, jouissant continuellement
d'une encaisse métallique bien alimentée,
possède pendant de longues années la
confiance publique—Elle rencontre des
portés, le gouvernement vient à son se-
cours ; elle se trouve embarrassée, le
gouvernement lui procure les moyens de
rétablir la confiance, en faisant un chan-
gement radical et en choisissant *lui-
même* son Caissier, qu'il va chercher
parmi les hommes pratiques les plus
distingués—Rien n'est épargné sous le
rapport du salaire qui est extraordinaire ;
malgré toutes ces faveurs et tous ces
avantages, la confiance est bientôt é-
branlée.

Un changement de ministère vient
saper les bases de l'établissement dans
un temps inattendu ; les dépôts du gou-
vernement se transportent dans une
autre institution financière. Cette der-
nière est revêtue de pouvoirs puissants
qui lui donnent l'avantage sur toutes les
autres institutions financières, tout en
facilitant les transactions monétaires du
gouvernement. Cette nouvelle banque
du gouvernement, n'ayant plus de circula-
tion à protéger, devient parfaitement
indépendante et profite de tout.

Ce changement attire l'attention du
public, et malgré la bonne volonté et les
bonnes dispositions du nouveau gouver-
nement, la confiance est ébranlée et le
public ne croit plus à l'encaisse métalli-
que ni aux débentures du gouvernement ;
ou demande les dépôts plus vite que
peuvent se faire les rentrées des valeurs
du porte-feuille, et la banque est forcée
de suspendre ses paiements en espèces.

Il serait peut-être inutile de parler de
banques de circulation en ce qui regarde
l'Europe. Là, elles n'ont jamais été
nombreuses, surtout en France ; et elles
y ont presque toujours été soumises
au contrôle administratif ; aujourd'hui
elles sont toutes absorbées par la Banque
d'Angleterre et la Banque de France.

Mais en Canada, les considérations
qui se rattachent à ces établissements ne
sont pas d'un médiocre intérêt pratique.

Par l'émission des billets payables à
vue et au porteur, la banque de circula-
tion emprunte une somme exprimée par
ses billets, de celui qui veut les accep-
ter pour s'en servir comme de la mon-
naie. Cette émission constitue donc un
profit pour la banque par un dépôt
payable à demande. Ce dépôt payable
à demande demeure ainsi profitable tant
que le capitaliste n'a pas besoin de son
argent, et tant qu'il a confiance en son
banquier. Si cette confiance continue
favorable, le capitaliste n'aura pas be-
soin de changer son dépôt représenté
par le billet de la banque, puisqu'il peut
acheter et payer partout avec ces billets
sans avoir besoin de les changer contre
monnaie, excepté dans deux ou trois ou
cas peut-être ; par exemple : s'il veut ob-
tenir de la monnaie d'une valeur infé-
rieure à celle du plus petit des billets,
ou pour faire des achats ou des paiements
à l'étranger, ou encore pour transformer
la monnaie métallique en bijoux etc.
Autrement il ne peut être amené à faire
ce changement que par défaut de confi-
ance dans l'institution. Mais il faut
aussi que le défaut de confiance existe
ailleurs que chez le porteur, car tant
que o billet circule bien, personne n'a
intérêt à le changer, à moins que ce soit
pour le plaisir d'avoir dans son coffre,
comme cela arrive dans les temps de
crise, quelques pièces d'or ou d'argent.

Ainsi comprenons bien ceci : Les
émissions de billets à vue et au porteur
qui fournissent à la banque le dépôt le
plus variable en apparence, et le plus
incertain, lui donnent en réalité le dépôt
le plus certain et le plus invariable. Les
mouvements d'entrée et de sortie des
capitaux représentés par les billets dans
les banques bien accréditées s'opèrent en
sens inverse du mouvement des dépôts
particuliers, de manière à fournir une
sorte de compensateur.

Par exemple : Si l'activité des affaires
demande la sortie des dépôts, que de-
viennent les billets ? Ils demeurent en
circulation. Si les affaires sont mauvaises
ou languissantes ; qu'arrive-t-il ? Les
dépôts rentrent et la circulation diminue.
Une demande considérable d'espèces
pour l'exportation peut seule faire à la
fois sortir les dépôts et rentrer les billets.

Mais différentes causes peuvent amener un dérangement complet dans le mécanisme des banques de circulation ; nous le verrons plus tard.

Le banquier qui, par ses billets, fait des avances à l'agriculteur, au manufacturier ou au négociant, stimule autant les puissances productives du pays et fournit autant d'occupation aux ouvriers que s'il avait créé, au moyen de la pierre philosophale, une somme d'or égale au montant habituel de ses billets en circulation. C'est là le côté de notre système de banque qui a été le plus souvent attaqué. Les gouvernements ont souvent désiré de s'en emparer, soit pour en interdire absolument l'usage, soit pour en faire leur propre profit, en réservant le droit d'émettre les billets, tantôt à eux-mêmes, tantôt aux banques elles mêmes, moyennant certaines conditions onéreuses. Quoique l'émission des billets de circulation ne soit pour les banques qu'une manière de faire usage de leur crédit, exactement semblable quant au fond à celle qu'emploient les simples commerçants quand ils émettent des lettres de charge ou des billets à ordre, les gouvernements y ont vu un moyen expéditif et commode pour attirer vers eux les capitaux du public et les faire servir à combler le vide de leurs trésors. Au lieu de laisser les banques accomplir en paix leur mission commerciale, ils ont voulu en faire des ressorts financiers, destinés à suppléer aux ressources épuisées de l'impôt. Et grâce aux privilèges exclusifs accordés à celles de ces institutions qu'ils ont voulu favoriser, ils en ont fait quelquefois des ressorts financiers d'une grande puissance ; mais ça n'a été qu'en leur faisant perdre quelques unes de leurs plus bienfaitantes attributions.

Notre système a été appelé un système de crédit fictif, une bouffée de vent, une fumée. Appelez-le comme il vous plaira, nous ne nous querellerons pas sur les mots ; mais quelque nom que vous lui donniez, c'est un instrument puissant de productions. Si c'est un système de fiction, ses résultats ne sont pas fictifs, car ils permettent de nourrir, de vêtir et d'occuper une nombreuse population. Si c'est un souffle de vent, ce vent est assez

fort pour porter vers des marchés éloignés les produits de notre sol, et apporter sur nos côtes les produits de tous les climats. Si c'est une fumée, elle est l'équivalent de la vapeur qui met en mouvement tant de puissantes machines pour ajouter à la grandeur des nations et à leur richesse.

IV

A l'état normal, les banques de circulation, dont l'organisation est plus complète que celle des banques de dépôts, sont plus faciles à administrer. "Les banques de circulation recevant des dépôts particuliers payables à demande sont souvent exposées à des mouvements brusques et imprévus qui ne permettent au banquier de pourvoir à ses besoins de caisse qu'à force d'art et de précaution." Ce sont les paroles d'un célèbre économiste. En effet il est plus facile de prévoir les présentations des billets que les demandes des dépôts, parceque ces retraits de dépôts arrivent le plus souvent par des circonstances inconnues au banquier, tandis que les présentations de ses billets lui sont connues par des causes générales dont il surveille les périodes. Donc, la machine la plus compliquée peut être en même temps la plus facile à gérer, parcequ'elle se règle pour ainsi dire par elle même, et qu'il suffit d'un peu d'attention pour en comprendre le mécanisme.

Les banques de circulation demandent un gérant dont l'attention doit être de s'attacher scrupuleusement à obtenir la confiance publique. C'est une des premières conditions sages de toute émission de billets. Cette confiance s'acquiert facilement et par des moyens tout ordinaires ; et elle est presque toujours déterminée par l'importance du capital propre, une exactitude scrupuleuse à remplir les engagements, et par l'intelligence et la prudence apportées dans le choix des effets présentés à l'escompte.

Si le portefeuille est bon, si la rentrée des effets qu'il contient a lieu de manière à subvenir aux besoins probables, il est certain que le crédit de la banque sera difficilement attaqué.

La Banque de circulation pourra aisément

men
ban
gues
men
déli
calu
lant
mén
M
d'est
aprè
de la
rise
dit e
ferm
l'ind
qu'a
le p
tion.
—et
ne d
N
ici, e
nent
étud
gens
gent
faibl
qu'il
merc
M
d'un
port
sain
aut
I
ter
ce
nen
son
est
doi
l'ô
no
ce
bi
m
li
m
cl
q
r
d
s

ment faire face aux difficultés, si le banquier possède les qualités qui distinguent tout homme d'affaires : du jugement, du bon sens, de la fermeté, de la décision, une appréciation froide et calme, une intelligence ouverte et vigilante, peu d'imagination, beaucoup de mémoire et d'application.

M. Gilbert, homme de beaucoup d'esprit qui s'est élevé au premier rang après avoir passé par les grades inférieurs de la profession, et dont la parole s'autorise d'une expérience de trente six ans, dit entre autres choses. " Le défaut de fermeté n'est guère moins fâcheux, que l'indécision, chez un banquier. Lorsqu'après avoir mûrement réfléchi et pesé le pour et le contre, il a pris une résolution, il doit s'y tenir. Lorsqu'il dit *non*, — et il doit savoir pourquoi il le dit, — il ne doit jamais revenir sur sa parole. "

Nous aurions bien des choses à dire ici, en passant, sur les moyens que prennent les habitués des banques pour étudier le caractère du banquier. Les gens rusés qui ont souvent besoin d'argent, savent bien vite trouver le côté faible de leur banquier et du moment qu'ils l'ont trouvé, il est bientôt à leur merci.

Mais supposons qu'une banque jouisse d'un crédit solide et mérité, que son porte-feuille soit rempli de valeurs saines et réalisables; peut-elle émettre autant de billets qu'il lui plaît ?

Le vulgaire est porté à n'en pas douter; quelques économistes ont écrit dans ce sens, et des hommes d'affaires éminents, en Angleterre et en France, se sont prononcés ainsi. Mais cette opinion est certainement fautive; toute entreprise doit avoir ses limites de même que l'émission des billets doit avoir les siennes; il est peut-être difficile de les fixer ces limites; mais l'expérience les a bientôt fait connaître.

Quelles sont-elles ?

Les limites mêmes de la circulation monétaire; et elles varient suivant les lieux ou les habitudes du commerce, mais elles sont à peu près fixes pour chaque place. Chaque marché n'a besoin que d'une certaine quantité de numéraire, et du moment que cette quantité de numéraire est dépassée, le numéraire se déprécie et s'exporte.

Eh bien ! mettons ce principe en pratique. On établit une banque où il n'en existe pas. Ce marché emploie ordinairement une certaine quantité de numéraire; supposons-là de 100. Nécessairement la banque pourra difficilement atteindre ce chiffre, et elle ne pourra jamais le dépasser. Si l'on répand sur le marché une autre quantité de numéraire égale à 100, se maintiendra-t-elle à ce chiffre ? Non, puisque la quantité que ce marché requiert est de 100 et non pas de 200. Tout-à-coup vous verrez baisser le prix de la monnaie, ou en d'autres termes, le prix des marchandises haussera, et les étrangers viendront apporter leurs marchandises pour en recevoir un plus grand prix. On leur donnera en échange du numéraire et cela continuera ainsi jusqu'à ce que le cours ait repris son niveau, ou jusqu'à ce que ce numéraire introduit sur ce marché soit exporté ou employé autrement.

Supposons maintenant qu'au lieu de numéraire, cette nouvelle banque répande de ses billets. En sera-t-il autrement ? Pas du tout. Tant qu'elle n'émettra pas plus que le besoin du marché, tout ira bien; les billets seront acceptés partout. Mais du moment que ces billets seront émis au delà des besoins, la circulation s'arrêtera, et la banque aura beau en émettre, les billets reviendront à elle pour être changés. Son crédit sera toujours bon, mais la monnaie soit en espèces, soit de papier, dépassera les besoins du marché, et il faudra que le niveau soit rétabli. Les billets de banque remplaceront donc une certaine quantité de numéraire, mais toujours au dessous de la quantité totale.

Ceci n'est déterminé ni par la volonté des Directeurs de banques, ni par le gouvernement, ni par celui-ci ou celui-là, mais par tout le monde, sans que personne s'en aperçoive, ou le prévoie. Tout est causé par le mouvement instinctif, spontané, irrésistible des affaires commerciales.

Maintenant, supposons encore qu'au lieu d'une seule banque, il y en ait deux ou plus dans une seule et même localité. Les règles seront les mêmes, et elles ne pourront pas dépasser par leurs émissions le chiffre total du numéraire nécessaire pour les affaires de cette localité.

Pour pouvoir dépasser par les émissions des billets la limite naturelle que nous avons donnée plus haut, il faudrait que les billets de banque ne fussent pas remboursables en pièces : ce qui serait une déviation sensible, un acte entièrement contraire à la loi des contrats prescrits par la Législature. Les gouvernements ne pourraient autoriser de telles dérogations, sans donner aux banques le caractère de fabriques de papier plus ou moins bien administrées.

Le principe de ces institutions repose donc sur une base métallique, et il doit être réglé par une direction intelligente et pratique.

Tous ces détails nous seront très-utiles, et il n'est pas hors de propos de les considérer attentivement. Ils nous serviront quand nous viendrons à examiner les lois qui régissent les banques, le renouvellement de leurs chartes qui expirent en 1870, les changements demandés et les améliorations proposées.

V.

Nous demandons la permission de continuer un peu nos observations sur la monnaie, sujet qui n'est peut-être pas hors de propos dans le moment actuel.

Nous avons parlé de la monnaie de papier et de la monnaie métallique, et nous avons pu tirer de nos observations la conséquence suivante : que nous avons la monnaie de crédit et la monnaie du comptant, distinctes l'une de l'autre et ayant chacune son domaine propre et naturel.

Vent-on traiter au comptant ? on emploie l'or et l'argent. Vent-on traiter à crédit ? on emploie le papier. N'essayons pas de confondre ces deux monnaies ; ce serait méconnaître leur nature.

L'activité de la circulation ne tient pas seulement à l'abondance de la monnaie, puisque avec la même quantité de monnaie l'on voit souvent la circulation se développer ou se resserrer presque instantanément et dans des proportions excessives.

La monnaie ne fait pas la loi au commerce, mais au contraire les besoins du commerce servent de régulateur à la monnaie. Excède-t-elle les besoins du

commerce ? elle se déprécie. N'y suffit-elle point ? elle renchérit.

Que voyons-nous, aujourd'hui, parmi nous ? Une quantité d'argent plus que nécessaire. Qu'arrive-t-il ? Il est déprécié. L'industrie a-t-elle reçu un bien vif contre-coup de cette dépréciation ? Au contraire ; tout renchérit, et vous entendez dire partout (peut-être pas dans les campagnes pour le moment,) que l'argent est rare. Ceci est aussi vrai de la monnaie de papier que de la monnaie métallique, et plus évident encore, puisque le papier-monnaie implique toujours un échange accompli.

Nous nous servirons ici des paroles d'un célèbre économiste. "Supposons, dit-il, que l'état du commerce comporte une certaine quantité de monnaie, tant pour l'échange que pour la réserve. Nous l'émettons ; elle est alors au pair. Doublons-en la somme ; si par ce fait nous doublons aussi la production et la consommation, le pair continuera de subsister : autrement il n'en sera pas ainsi. Pourquoi ? Parce que ces phénomènes ont des lois que nous ne pouvons franchir sans danger. La richesse augmente progressivement par l'emploi bien entendu des forces économiques ; c'est donc cette progression qu'il faut suivre ou consulter. Si l'émission monétaire la dépasse, la monnaie s'avilit. Ainsi dans la monnaie de papier, on aura donc gagné à en diminuer la valeur, tant de l'ancienne que de la nouvelle. En effet, si pour la même quantité d'échanges, nous avons une fois plus de monnaie, cette monnaie vaudra une fois moins. Conséquemment, l'État qui prendrait une telle mesure volerait ses créanciers de la moitié de leurs créances dans les paiements qu'il ferait."

Maintenant, en étudiant avec attention les principes de la circulation monétaire, on se convaincra qu'une ou plusieurs banques de circulation opérant sur un même marché, si elles ne commettent pas de fautes dans leurs escomptes, émettront difficilement trop de billets, quand bien même elles le désireraient, parce que leurs émissions ont une limite naturelle et nécessaire. Et nous pouvons en conclure que si les banques commettent des fautes, c'est ordinairement dans

e. N'y suffit-

ard'hui, parmi
ent plus que
? Il est dépré-
reçu un bien
dépréciation?
hérit, et vous
t-être pas dans
moment,) que
aussi vrai de
de la monnaie
encore, puis-
lique toujours

des paroles
"Supposons,
ce comporte
monnaie, tant
la réserve.
alors au pair.
par ce fait
duction et la
continuera de
en sera pas
e ces phéno-
ne pouvons
richesse aug-
'emploi bien
tiques; c'est
l faut suivre
monétaire
vilit. Ainsi
on aura donc
leur, tant de
e. En effet,
d'échanges,
e monnaie,
fois moins.
i prendrait
s créanciers
es dans les

avec atten-
lation mo-
qu'une ou
on opérant
ne commet-
escomptes,
de billete,
ésireraient,
une limite
ns pouvons
s commet-
ment dans

leurs placements et jamais dans leurs émissions; (nous parlons des banques bien gérées). Cependant l'idée que les banques peuvent trop émettre est assez répandue. On a prétendu, en Angleterre, que les émissions de la Banque étaient une des principales causes des crises commerciales, parce que dans ce temps, les émissions des billets augmentaient. C'est sur ce principe qu'est fondé l'acte de 1844. Ces émissions s'expliquent pourtant assez facilement. Lors d'une crise commerciale, l'intérêt s'élève et les capitaux disponibles sont mis en circulation d'une manière plus facile et plus avantageuse. De toute nécessité les dépôts à la Banque sont retirés sous forme de billets, et la circulation augmente en conséquence. Cependant ces billets rentrent de nouveau assez promptement par les recouvrements, sans exercer d'influence sur les prix qui, dès que l'intérêt s'élève, commencent à subir une baisse. Au moment d'une crise, d'ailleurs, le marché demande plus de monnaie que dans un temps ordinaire, pour remplir les engagements contractés en vue de ventes qui ne sont pas réalisées, si bien que les émissions alors faites, loin de causer ou d'aggraver la crise, servent au contraire à l'amortir. Toutes les crises, on le sait, sont causées par des opérations qui n'ont pu se réaliser. Les banques peuvent y contribuer en prêtant ou en escomptant pour ceux qui sont concernés dans ces opérations, ou encore pour ceux sous le crédit desquels elles se font, mais non pas en émettant des billets.

Mais le papier-monnaie dans les mains des gouvernements a eu un tout autre résultat, un résultat extrême assez souvent. Ils s'en sont servis pour alléger le fardeau de leurs dettes, et soit intention préméditée, soit nécessité logique, tous en ont forcé l'émission. Dans le temps de crises,—et c'est là où l'intervention des gouvernements paraît le plus nécessaire,—s'ils ne sont pas l'objet de la défiance, ils en sont presque toujours plus ou moins atteints. Comment espérer alors que le papier de l'Etat soit accepté librement lorsque ses autres valeurs sont en baisse.

En 1860, nous avons eu occasion

d'écrire dans le *Courrier du Canada*, contre le projet d'une Banque d'Etat, conçu par notre grand financier qui mérite à juste-titre, nous le savons tous, le nom d'homme éminemment savant en économie politique.

Nous ne ferons que mentionner quelques points de notre raisonnement d'alors sur le *cours monétaire* (currency) de la province garanti par le gouvernement.

"Il est bien aisé à un gouvernement d'émettre des billets-monnaie; il ne lui est pas aussi aisé d'employer avantageusement le capital emprunté par ces émissions, de manière à posséder continuellement un moyen facile et réalisable de remboursement. Une administration bien conduite marche suivant un règlement ou plutôt suivant une consigne rigide et invariable à laquelle les opérations de banque ne peuvent être astreintes, surtout lorsqu'il s'agit de les porter dans les campagnes. Une administration mal conduite se laisserait dominer par l'esprit de parti et sortirait de toutes les conditions commerciales.

"Nous disons que de nombreuses banques de circulation répandues sur un territoire répondront toujours mieux aux besoins du commerce et de l'industrie qu'une banque d'Etat ou une banque de circulation unique. L'administration de ces établissements sera plus active, plus habile, plus libre que celle des succursales d'une banque d'Etat, et elle tendra toujours à approprier les statuts aux coutumes de la localité dans laquelle chaque banque sera établie.

"Il est facile à une banque qui s'établit avec un certain capital *souscrit de bonne foi* par des actionnaires qui s'engagent dans la mesure de leurs moyens, il est facile, disons-nous, de dire quelle sera son encaisse; c'est un établissement privé; il est toujours le maître d'étendre et de restreindre ses opérations. Mais une banque d'Etat appartient au public; ce ne sera pas sur ses moyens qu'elle devra mesurer ses actes, ce sera sur les besoins du public. Pour que le département proposé puisse véritablement son office, il lui faudrait un capital en proportion avec la somme des affaires qui se font dans le pays. Mais alors, c'est à des millions que son encaisse

métallique devrait s'élever, et non pas à un cinquième de la circulation. Et encore eût-il une encaisse aussi considérable, il lui faudrait prendre toutes les précautions les plus grandes pour que pas un écu ne passât la frontière, attendu que toute pièce d'argent qui émigrerait, diminuerait d'autant son crédit, et constituerait pour lui un danger. Mais il sera toujours enveloppé de dangers."

VI

Nous pourrions nous étendre plus au long sur les banques de circulation et donner des exemples plus ou moins multipliés sur la marche générale de ces institutions. Nous pourrions faire voir comment les banques de circulation utilisent leur crédit. Quelques unes jugent à propos de n'en user que par exception ; d'autres veulent en user autant qu'il est possible, à l'escompte des effets de commerce. En observant bien leur marche et les résultats obtenus nous parviendrions à bien comprendre les résultats. Mais il nous faudrait donner des exemples bien détaillés et qui nous mèneraient trop loin.

Nous pourrions parler du rapport de l'encaisse aux émissions. On trouverait en consultant l'histoire, des exemples d'extrême hardiesse et d'extrême prudence. Nous verrions que quelques banques utilisent le capital tant qu'elles peuvent et n'arrêtent les escomptes et les émissions que lorsque la nécessité les y oblige. D'autres sont inquiètes dès que l'encaisse commence à tomber au-dessous du chiffre des émissions et s'empressent de ralentir les escomptes.

Entre ces deux extrêmes on trouve une infinité de degrés que l'on peut mesurer par la moyenne qui existe entre la moyenne commune des encaisses et la moyenne commune des billets en circulation. Jusqu'ici les lois qui régissent les banques de circulation n'ont pas répondu aux besoins commandés par l'expérience administrative. Mais pour faire la part de ce qui est du fait de l'administration et de ce qui tient à la différence du milieu dans lequel les banques opèrent, il convient de chercher ce que les directeurs d'institutions financières

importantes ont négligé d'expliquer : quels sont les faits en considération desquels le rapport de la circulation à l'encaisse doit être établi ; en d'autres termes, quelles circonstances périodiques ou irrégulières qui peuvent provoquer une présentation extraordinaire de billets au change à la caisse d'une banque de circulation.

Nous avons déjà parlé des motifs qui font réclamer le change du billet de banque. Il y en a deux principaux qui peuvent déterminer une demande extraordinaire et considérable : 1o un changement d'opinion défavorable à la banque, une panique : c'est la situation actuelle de la *Loyal Canadian Bank*, possédant un actif plus que suffisant pour son passif, et qui ne fera rien perdre à ses créanciers, mais dont la situation est devenue embarrassante par la faute même de ses Directeurs qui sont loin d'être à la hauteur de leur position. 2o un besoin subit d'espèces pour l'exportation. Malheureusement ce besoin subit d'espèces pour l'exportation est devenu bien fréquent, depuis la passation de l'acte de 1866, autorisant l'émission des billets de la Province payables à demande. Nous connaissons tous les spéculations nombreuses qui ont eu lieu et qui se continuent encore aux Etats-Unis depuis la suspension des paiements en espèces. Qu'il nous suffise de dire que lorsqu'un capitaliste sent l'appât d'un gain journalier de *un huitième*, d'un *quart* ou d'un *par cent*, équivalant à un intérêt de plus de 40 *pour cent* par année, il ne regardera pas beaucoup aux intérêts de ses concitoyens ; il pensera à lui-même, et enverra de l'or en spéculation aux Etats-Unis.

Nous verrons plus tard quelle est la moyenne à garder en espèces pour faire face aux demandes journalières des billets.

Nous pourrions, si nous ne craignons d'être trop long, chercher si les banques peuvent, par des émissions exagérées, causer des crises commerciales. Nous avons touché ce point, un peu plus haut, en disant qu'il est difficile que cela arrive lorsqu'une banque ne commet pas de fautes dans ses escomptes. Nous n'en dirons rien de plus.

négligé d'expliquer :
en considération des-
la circulation à l'en-
i ; en d'autres termes,
périodiques ou irrég-
ent provoquer une
dinaire de billets au
une banque de cir-

parlé des motifs qui
ge du billet de ban-
ux principaux qui
une demande extra-
able : 1o un chan-
favorable à la ban-

c'est la situation
Canadian Bank,
plus que suffisant
ne fera rien perdre
dont la situation
sante par la faute
eurs qui sont loin
leur position. 2o

ces pour l'exporta-
nt ce besoin subit
tation est devenu
la passation de
ant l'émission des
payables à deman-
tous les spécula-
nt en lieu et qui se
Etats-Unis depuis
onts en espèces.
re que lorsqu'un
d'un gain jour-
un quart ou d'un
un intérêt de plus
éc, il ne regarde-
érêts de ses con-
à lui-même, et
lation aux Etats-

rd quelle est la
èces pour faire
nalières des bil-

s ne craignons
r si les banques
ions exagérées,
erciales. Nous
peu plus haut,
que cela arrive
omet pas de
s. Nous n'en

Nous aurions un conseil à donner là-
dessus ; ce serait de laisser le con-
trôle de ces opérations à des banquiers
habiles et prudents, *ayant eux-mêmes la*
conduite des banques de circulation, intéressés
à protéger l'émission de leurs billets, posséd-
ant non seulement la théorie des trans-
actions de banque, mais aussi l'habitude,
la routine et la pratique quotidienne des
affaires commerciales industrielles et
agricoles de leur localité. On ne sait
qu'à demi ce que l'on sait le mieux théo-
riquement, et d'ailleurs combien de
détails échappent à cette théorie. Elle
enseigne l'art d'observer et d'apprendre,
mais on ne la possède bien, on n'a pour
elle la confiance qu'elle mérite qu'après
avoir été témoin d'un fait à l'appui de
chaque précepte.

Nous avons pleine confiance dans notre
gouvernement : c'est pour cela que
nous avons foi dans sa sagesse et son
jugement.

Nous comptons sur lui pour la passa-
tion d'une bonne loi générale sur la
surveillance des institutions monétaires
de la Puissance, mais nous aimons à
croire qu'il ne montrera pas un intérêt
particulier, en voulant se porter protec-
teur du bien public. Un prêt forcé sur
les banques en faveur de la Puissance,
aurait de plus mauvaises conséquences
qu'on ne le pense.

D'ailleurs ce serait prématuré que
d'essayer à faire adopter un plan nou-
veau dans le système suivi par les ban-
ques du pays, depuis au delà de 50 ans
et qui a donné satisfaction.

Ce serait violer les droits acquis des
particuliers qui ont placé de bonne foi
leurs épargnes et leurs capitaux dans
des entreprises commerciales et privées
possédant leur confiance. On évitera,
nous osons l'espérer, de porter un coup
fatal à notre commerce qui a besoin de
toute la protection qu'il est possible de
lui donner.

Ce serait se faire illusion que de pen-
ser que le cours monétaire que l'on pro-
pose d'établir ne subira plus d'escomptes.
C'est une erreur dont on reconnaîtra
trop tard les conséquences.

Il est impossible d'empêcher les crises,
les paniques et les dérangements finan-
ciers. Les gouvernements les plus forts,

les plus solvables, n'y pourront rien
bien souvent, et l'histoire nous en don-
ne des preuves fréquentes. On invoque
la faillite des banques canadiennes ou
des provinces maritimes pour justifier
des changements dans la circulation des
billets. Ces arguments sont sans fonde-
ments, et n'ont pas leur raison d'être.

La Banque du Haut-Canada a sus-
pendu ses paiements. Nous avons donné
les causes de cette faillite.

Nous connaissons les raisons du retard
apporté à sa liquidation. Les porteurs de
ses billets perdront-ils ? Peut-être une
partie ! Mais à qui en attribuer la cause ?
A l'intérêt personnel peut-être ! On n'a
pas pourvu plus à la sûreté des actionnai-
res, qu'on s'est mis en garde contre les
placements hazardés qu'on a faits con-
tinuellement.

La Banque Commerciale de Kingston
a suspendu ses paiements. Il y a long-
temps que ses affaires sont réglées. Ses
actionnaires seuls ont perdu ; il n'y a rien
à dire.

La *Royal Canadian Bank* a suspendu
ses paiements ! Oui ! Qui en est la cause !
Ses Directeurs. Les porteurs de
ses billets ne perdront rien. La Banque
Commerciale du Nouveau-Brunswick a
failli. La banque St. Stephens a failli.
Tout est réglé.

Mais ceci n'est rien en comparaison
des faillites et des crises que nous avons
vues à l'étranger !

La banque d'Angleterre n'a-t-elle pas
elle-même été exposée à des contre-
temps ! Oui ! Et plusieurs fois. En
1696, par une refonte des monnaies, ses
billets perdirent 20 0/0 de leur valeur.
Elle fut obligée d'augmenter son capi-
tal.

En 1745. Par l'expédition du prince
Edouard. Elle est sauvée parce que
les négociants s'engagent à recevoir en
toutes circonstances ses billets et à les
faire accepter par leurs clients.

Et en 1793, 1794—Un grand nombre
de banques provinciales tombent en
conséquence des emprunts faits par le
gouvernement anglais pour soutenir la
guerre contre la république française.

En 1795—La Banque d'Angleterre
est encore forcée de restreindre ses
escomptes et le remboursement de ses

billets contre espèces. En 1797—Elle suspend ses paiements. En 1810—La crise de la Banque durait encore, mais arrivait à son apogée. On décide que la Banque soit invitée à reprendre ses paiements en espèces. Ses billets dépassant les besoins, perdaient 13 et 15 pour 100 de leur valeur.

En 1825,—Une nouvelle crise en Angleterre et en France. Les principales maisons de banque d'Angleterre sont réunies. La Banque est sauvée par l'émission de 600,000 livres de billets de £5. découverts au dernier moment.

Et en 1837. La Banque est encore sauvée par une nouvelle émission de billets.

Nous aurions encore une foule d'exemples à donner, si nous en avions le temps. Si l'occasion s'en présente, plus tard nous énumérerons ces dérangements financiers, surtout ceux qui sont les plus rapprochés de nous.

VII.

Les chartes des banques des Provinces de Québec et d'Ontario expireront en 1870, mais elles peuvent se prolonger jusqu'à la session du parlement de 1871.

Les chartes des banques du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ont encore, je pense, dix ans à courir.

Les banques du Canada ont demandé le renouvellement de leurs chartes avec les mêmes privilèges, mais avec des changements considérables. Elles demandent que la Législature fasse dans la nouvelle loi qui régira les banques, des restrictions importantes pour obvier aux abus qui se sont glissés dans les opérations de certaines institutions monétaires, et éviter les dangers auxquels s'exposent ces institutions; enfin, elles demandent protection pour elles et pour le public.

En demandant le renouvellement des chartes, avec les mêmes privilèges, les banques désirent conserver les restrictions déjà consignées dans les chartes, savoir :

- L'acquisition limitée des immeubles ;
- La confection des règlements ;
- La souscription du capital ;
- La nomination des Directeurs et la définition de leurs devoirs ;

La convocation des assemblées générales &c ;

Les versements sur actions ;
Les forfaitures, les ventes d'actions, &c ;

Le choix du siège des affaires, et des succursales ;

Les élections ;
Les vacances dans le bureau de direction ;

La votation, &c ;
Le salaire des Directeurs et des officiers ;

Les cautionnements ;
Les dividendes ;
Les états mensuels et autres ;
La vente et la saisie des actions ;
Le privilège de la banque sur icelles ;
Le transport des actions, &c. ;

Le montant de Débentures du Gouvernement de pas moins d'un dixième du capital comme sureté de la circulation.

Les prêts et les placements ;
Le montant d'escompte accordé aux Directeurs ;

La confection des billets ;
La suspension des paiements d'espèces ;

L'émission des billets ;
Les limites de la dette de la banque, &c. ;

La responsabilité des actionnaires ;
La soustraction des deniers par des officiers ;

Les faux billets, &c. ;
Dans les réponses données par la plupart des caissiers de banques, aux questions posées par un Comité de la Législature, ces institutions ont suggéré des changements importants.

Elles ont suggéré qu'il ne fut pas accordé de charte à une banque qui aurait un capital de moins d'un million de piastres et de plus de six millions.

Dans notre opinion, un capital de \$4,000,000 est suffisant, car une banque possédant un trop grand capital est exposée à étendre ses opérations à l'étranger, contrairement aux intentions de la Législature, sans compter qu'une institution avec un trop grand Capital peut acquérir une position et des pouvoirs qui seraient quelque fois funestes aux intérêts du public.

Les banques ont demandé :

Qu'il ne fut pas permis à une banque d'émettre des billets pour plus que le montant de son capital.

Je n'aurais pas d'objection à ce que la limite de circulation fut fixée au trois-quarts du capital, afin d'éviter tous les dangers possibles.

Elles désirent qu'il soit réglé :

Que les banques gardent une encaisse métallique de un quart ou un cinquième de leur circulation, à part de la garantie en débiteurs du gouvernement que les chartes actuelles exigent, c'est-à-dire un dixième du capital. Aussi un dépôt en espèces d'un septième environ du montant déposé entre leurs mains.

Elles consentent aussi à continuer à payer la taxe ordinaire sur la circulation.

Elles demandent que la responsabilité des actionnaires soit double du montant de leurs actions et qu'il soit pris des mesures pour faire valoir cette double responsabilité au besoin ;

Qu'il soit établi une échelle pour régler les dividendes en proportion du fonds de réserve de chaque banque ;

Que la qualification des Directeurs soit augmentée ;

Que les états mensuels fournis soient changés de manière à faire connaître plus en détail les affaires des banques ;

Qu'un Inspecteur soit nommé par le gouvernement pour voir à ce que toutes ces prescriptions soient observées, et pour surveiller attentivement toutes les opérations des banques.

L'Hon. M. Rose, Ministre des Finances, a présenté aux Communes une série de résolutions au nombre de 42 pour régler la question du renouvellement des chartes de Banques.

Ces résolutions règlent en même temps le cours des billets de banques d'une manière qui est loin d'être populaire.

Ces résolutions se résument à peu près comme suit, savoir :

1o. Il y aura un maximum et un minimum de capital pour les banques. Ce maximum et ce minimum ne sont pas encore connus, mais il est plus que probable que le premier ne sera pas moindre que six millions de piastres, le capital actuel de la banque de Montréal. Quant au minimum, que nous ignorons, il sera pro-

bablement un compromis entre celui de l'ancien Canada et les ressources des provinces maritimes dont la plus grande banque ne possède pas un capital qui dépasse six cent mille piastres.

2o. Les banques obtiendront du gouvernement les billets destinés à la circulation en échange pour de l'or ou des billets de la Puissance. Ces garanties de sécurité pour le Public resteront entre les mains du receveur-général, mais l'intérêt en appartiendra à la banque.

3o. Ces billets deviendront ceux de la banque qui les aura achetés et seront payables par elle en espèces ou en billets de la Puissance tant que ceux-ci seront dans la circulation.

4o. Ces billets porteront la contre-signature du receveur-général ou de son substitut, ainsi que celle de la banque elle-même.

5o. Tant que ces billets seront payés à demande en espèces ou en billets de la Puissance, aux endroits désignés sur le papier même, ils auront partout cours légal, excepté les billets payables dans la Nouvelle-Ecosse qui n'auront cours légal que dans cette province. Cette exception s'explique par le fait que cinq piastres de la Nouvelle-Ecosse ne représentent que la valeur d'un souverain.

6o. Les billets d'une banque seront la première charge sur toute sa propriété et ses avoirs quelconques et si, en aucun temps, une banque manque, sans excuse légale, de payer ses billets à demande, le receveur-général peut en donner avis dans la *Gazette du Canada* ; et, de ce moment, jusqu'à ce que l'avis soit retiré, ces billets cessent de pouvoir servir d'offre légale, et il n'est pas permis à une banque de payer un déposant ou autre créancier quelconque, si ce n'est un porteur de ces billets, ou de mettre ses billets dans la circulation, ou de transiger toute autre affaire de banque si ce n'est de percevoir ses créances et de garder l'argent qui lui appartient pour l'employer au rachat de ses billets. Si l'avis n'est pas retiré dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront celui où il a été donné, parce que la banque n'aura pas continué de payer en espèces à demande, on nommera un officier qui sera chargé de liquider ses affaires, lequel aura tous les pouvoirs de ses directeurs et de ses autres fonctionnaires.

7o. Depuis l'avis, les billets de cette banque porteront intérêt à 6 pour cent, jusqu'à ce que l'avis ait été retiré ou que le billet ait été payé ou jusqu'à l'expiration du temps désigné pour la présentation de ces billets.

8. Si l'avis n'est pas retiré, le receveur-général nommera, un ou des endroits, où les billets seront payés avec intérêt par l'officier nommé pour liquider les affaires de la banque, et le receveur-général pourra disposer de

toutes les garanties déposées par la banque entre ses mains, avec l'intérêt acru, et en délivrer le produit à cet officier comme fonds de la banque. S'il apparaissait que tous les fonds de la banque sont insuffisants pour racheter les billets, le receveur-général pourrait alors, avec l'approbation du gouverneur en Conseil, les payer avec intérêt à même les fonds non appropriés entre ses mains, ou ceux qu'il prélèverait dans ce but ; et cette avance, avec l'intérêt jusqu'au paiement, serait une seconde charge sur les fonds et les avoirs de la banque.

10. Les dépôts payables à demande et ne portant pas intérêt viendront ensuite.

12. Les banques pourront remettre au Receveur-Général une certaine portion de leurs billets dont elles n'auront pas besoin et les reprendre quand elles en auront besoin.

Ce système est en substance le système des banques Nationales des États-Unis, avec cette différence que la base du cours-monnaire du Canada sera les espèces.

Il est bien difficile de découvrir pourquoi un changement dans notre système actuel est nécessaire. Le Ministre des finances déclare pourtant que le gouvernement n'est pas dans un besoin pressant d'argent, et il admet franchement que nos banques ont, dans l'ensemble, été bien conduites. Il est admis partout que le système suivi jusqu'ici a très bien fonctionné, et que les pertes supportées par les porteurs des billets de banque (si pertes il y a eu réellement) sont dans tous les cas beaucoup moindres que celles essuyées partout ailleurs.

En prenant l'opinion des banquiers désintéressés, ainsi que celle des négociants expérimentés des deux provinces il nous est facile de voir, que si le système proposé est adoptée par la Législature fédérale, les intérêts de la Puissance, seront sérieusement affectés et que nous aurons dans un avenir plus ou moins prochain un cours forcé et non rachetable en or.

Le gouvernement veut que les banques déposent entre ses mains la même valeur que les billets qu'il donnera aux banques. Bien plus, il oblige les banques à garder 20 par cent en or, sur le montant total de la circulation, faisant une réserve de 120 pour chaque 100 de la circulation.

Résumons quelques-unes des réponses des banquiers et prenons les chiffres donnés, extraits des états fournis en juillet dernier.

On prétend que, d'après le système actuel, les émissions et les dépôts ne sont pas suffisamment assurés. Cette assertion n'est pas correcte, très-certainement.

A la date que nous venons de nommer la responsabilité totale des banques était de \$42,869,437, tandis que leur actif était de \$76,781,74.

Leur capital payé était de \$30,520,715 et le capital souscrit de \$39,860,666. D'après cet état, il faudrait que les banques subissent une perte plus forte que le capital payé, avant d'exposer le public, à une perte même dans le cas où les actionnaires ne seraient pas responsables au delà de ce montant du capital versé. Mais ils sont responsables pour le double de leur mise ; il est donc impossible que le public perde avec les banques, même si tout l'actif était mauvais, ce qui n'est vraiment pas probable. Avec des banques bien constituées et bien conduites, et nos banques sont dans cette position, le public est parfaitement à l'abri des pertes.

Question 5. " Considérez-vous que le système des banques nationales des États-Unis pourrait être introduit avec avantage dans la Puissance du Canada, etc.

Un banquier répond :

" Je suis d'opinion que le système des banques nationales des États Unis ne pourrait pas être introduit dans la Puissance du Canada. "

Après avoir donné plusieurs raisons à l'appui de cette opinion, il ajoute :

" Je ne sache pas qu'un système comme celui des banques nationales des États-Unis soit en usage dans aucun autre pays. "

Un autre répond :

" Sans aucun doute que le système des banques nationales pourrait être introduit dans cette province, mais qu'il puisse offrir de plus grands avantages que celui que nous avons ici, c'est bien douteux, à mon opinion. "

Un troisième répond :

“ Si le système, des banques nationales était introduit en Canada, il faudrait que les banques achetassent un montant de débetures du gouvernement beaucoup plus considérable que la somme maximum à laquelle s'élève leur circulation dans le temps d'expansion, lorsque les produits sont achetés ou exportés.

Pour cela, il leur faudrait restreindre leurs ressources pour protéger et conduire à bonne fin les affaires commerciales du pays. Je ne pense pas qu'il serait avantageux au commerce de retirer un montant considérable du capital maintenant engagé à son développement, dans le but de le prêter au gouvernement. Ceci, suivant moi, est suffisant pour empêcher cette mesure d'être introduite en Canada. ”

VIII.

Question 8. Pouvez-vous suggérer un plan par lequel les banques existantes pourraient donner au public la sûreté du gouvernement pour leur émission, tout en faisant des affaires profitables, si on leur donnait le temps d'adopter un nouveau système, soit par l'augmentation de leur capital, soit par le rachat graduel de leur circulation ou autrement.

On répond : “ Si les banques étaient obligées de tenir des Débetures du Gouvernement pour le montant entier de leurs émissions, le volume de leur circulation serait grandement réduit, ainsi que le montant de leurs profits. Je ne vois pas comment on pourrait l'éviter. ”

On répond encore : “ Je ne puis suggérer aucun plan sûr pour atteindre le but en question. Je pense que l'émission des billets de banques en vertu des Chartes actuelles, en y introduisant certaines restrictions accompagnées d'une bonne gestion, serait parfaitement assurée. Il en résulterait certainement du mal si les banques faisaient des avances pour un grand montant à des personnes non engagées dans le commerce, sur des propriétés immobilières, par exemple, comme nous l'avons vu dans le cas de la banque du Haut-Canada, et de la Banque Commerciale de Kingston ; mais

si les opérations d'une banque sont limitées principalement à l'escompte du papier provenant, de bonne foi, de transactions commerciales, ou basé sur une augmentation d'effets commerciaux, le convertissement de billets émis sera amplement assuré. Sous un tel système de banque, le capital actif sera employé au développement des ressources du pays, et le cours monétaire sera basé sur les produits ou autres articles de commerce constituant la richesse nationale. Mes vues sur ce sujet sont maintenues par M. Walker, un économiste américain très capable qui a écrit récemment sur le cours monétaire : “ les Billets de Banque sont basés sur et représentent les produits réels du ressort de la communauté commerciale. Le papier du gouvernement représente les produits de l'industrie à l'état de consommation, et conséquemment au delà du ressort de la communauté ; il y a différence radicale entre les deux. ”

“ Les billets de Banque représentent la richesse de la nation. Le papier du Gouvernement représente la dette. ”

Le même économiste ajoute :

“ Quant à désirer une dette nationale comme base du cours monétaire national, ce n'est pas là la base d'un cours monétaire que le bien d'une nation demande. C'est un système faux et pernicieux que celui qui requiert une liaison avec la dette nationale. ”

M. Gilbert, un éminent banquier anglais dit : “ L'objection qu'il y a pour les banques d'acheter des débetures du gouvernement, c'est que ces effets sont toujours dépréciés quand l'argent est cher ; et si l'on passait une loi obligeant les banques à placer leurs fonds sur des garanties qui, dans une circonstance imprévue, ne pourraient être réalisées sans perte, ce ne serait rien de mieux qu'un acte de confiscation. ”

“ Il est bien connu, dit un banquier, qu'en 1847 et en 1866, la Banque d'Angleterre refusa de prêter sur des bons du gouvernement, et surtout dans le printemps de 1847, en conséquence du manque de la récolte, lorsqu'il y eût beaucoup de demandes par des créanciers étrangers pour du bled. ”

Le rachat ultérieur est bien différent du convertissement immédiat; et un placement sur des suretés qui ne peuvent pas être vendues, qui ne sont pas rachetables à demande, et sur lesquelles il est impossible, dans un temps de panique, d'emprunter de l'argent, ne peut être regardé comme un moyen propre à prévenir mais à précipiter la banqueroute.

D'après ce que nous venons de voir il est hors de doute qu'il y a un danger bien grand à vouloir supprimer le système de banque actuel, pour en faire revivre un nouveau, surtout du genre de celui que l'on a mis devant le pays dernièrement.

Il n'est pas possible que les banques actuelles puissent adapter leurs opérations au nouveau système, sans nuire considérablement au commerce.

Le système proposé placera plusieurs millions de piastres dans les mains du gouvernement.

Et qu'en fera le gouvernement ?

Un banquier placerait cette grande somme, ou une grande partie, en prêts productifs. Entre ses mains ce serait une réserve d'agent, et cette somme prêté par lui sur des sûretés mercantiles, se répandrait de différentes manières, en fertilisant et en enrichissant le pays. Et c'est ce dont nous avons besoin. Le Canada n'a pas les moyens de rendre son capital improductif.

Oui, un banquier prête son argent, mais que fait le gouvernement avec l'argent ? Le prête-t-il. Non. Le cache-t-il ? Non. Le place-t-il ? Non. Mais qu'en fait-il ?

Il le dépense ! Les cas de placements chez les gouvernements sont très-rares. Mais un gouvernement peut toujours trouver moyen de dissiper de larges sommes.

Nous avons pourtant besoin de tout l'argent du pays pour les opérations légitimes du commerce.

Que fera notre marchand de bois qui attend de son banquier les moyens nécessaires pour manufacturer son bois pendant huit ou neuf mois de l'année, alimenter ses hommes et amener le produit de son travail au marché ?

Ce devrait être assez, il nous semble, du témoignage unanime des banquiers-

pratiques, familiers avec les besoins du commerce du pays, pour convaincre le gouvernement que l'adoption de ce nouveau plan de banques retirerait de la circulation six à huit millions de piastres, dans un temps ou chaque piastre est requis.

L'argent au lieu de circuler partout, de hausser le prix du blé et des autres produits du sol, de fertiliser chaque branche de commerce, d'enrichir le cultivateur, de permettre au négociant de payer ses billets à échéance, d'encourager le constructeur, d'améliorer les propriétés des villes et des campagnes, serait retiré, pour grossir les recettes du Trésor; et pour tenter des ministres ambitieux à rivaliser avec les nations étrangères dans leurs prodigieuses dépenses.

Le pays serait méconient, parce que les progrès en seraient retardés. Le prix du blé, du loyer des maisons, et la valeur du sol tomberaient de plus en plus. La liste des banqueroutes augmenterait.

On s'étonne que le Canada ne prospère pas. Il n'y a rien de surprenant. On gaspille des millions avant d'apprendre à dépenser des centaines à propos. Et pardessus tout, on propose de renverser une saine législation existant depuis au delà de cinquante ans, pour changer inutilement le cours monétaire qui donne toutes les garanties possibles, et on ne songe pas qu'il est plus aisé de briser que de bâtir. N'est-ce pas le banquier que vous devez consulter le banquier désintéressé, non avide de spéculations, consciencieux et honnête ? N'est-il pas le dépositaire et le gérant des capitaux ? Ne doit-il pas être considéré comme les rouages d'une machine qui reçoit ou transmet la force, selon que l'occasion le réclame ? N'est-ce pas ainsi qu'il fait fonctionner plus régulièrement et plus utilement le mécanisme commercial ?

Oui, le banquier du commerce marche à la tête des entrepreneurs de travail, dont il est le confident, le conseiller, le guide et l'appui. Ses intérêts sont liés de la manière la plus étroite et jusqu'à la solidarité aux intérêts de ceux qui travaillent, qui produisent : s'il l'oubliait un moment, il lui suffirait de jeter les yeux sur son porte-feuille où l'allian-

ce c
effet
tir a
à sa
pros
lang
trop
cata
syst
ra e
qui,
à de
ceux
des
que
ale t

“

rant
men

E
aujo
vern

E

sède
sou

nem
sûre

C

ban
des
jusq

S

sont
de s

circu
mon

mais
sûr

ban
déb

Rec

Voilà
Il faut

son
Puis,

des
son

Il faut

Q
d'hu
état

ce les besoins du
ur convaincre le
adoption de ce
ues retirerait de
huit millions de
ou chaque piastre

circuler partout,
blé et des autres
fertiliser chaque
d'enrichir le cul-
au négociant de
éance, d'encoura-
améliorer les pro-
es campagnes, se-
ir les recettes du
des ministres am-
les nations étran-
gues dépenses.

ontent, parce que
ent retardés. Le
les maisons, et la
aient de plus en
banqueroutes aug-

Canada ne prospè-
en de surprenant.
ns avant d'appren-
entaines à propos.
propose de renver-
on existant depuis
ans, pour changer
monétaire qui don-
s possibles, et on
plus aisé de briser
e pas le banquier
ulter le banquier
e de spéculations,
hête ? N'est-il pas
ant des capitaux ?
nsidéré comme les
ine qui reçoit ou
on que l'occasion
pas ainsi qu'il fait
licieusement et plus
ne commercial ?

commerce marche
eneurs de travail,
t, le conseiller, le
s intérêts sont liés
étroite et jusqu'à
érêts de ceux qui
nissent : s'il l'on-
lui suffirait de jeter
feuille où l'allian-

ce des signatures atteste sur chaque
effet la solidarité des intérêts, pour sen-
tir aussitôt le lien étroit qui le rattache
à sa clientèle. Que celle-ci prospère, il
prospère; qu'elle se ruine, aussitôt il
languit et se trouve exposé aux catast-
rophes. Nous craignons beaucoup ces
catastrophes que nous prépare le nouveau
système du cours monétaire. Il affecte-
ra certainement la clientèle du banquier
qui, lui-même, pourrait bien être exposé
à des revers plus regrettables encore que
ceux que nous avons vus par la faillite
des banques du Haut-Canada, de la Ban-
que Commerciale et de la Banque Roy-
ale Canadienne.

IX.

“ Les billets des banques seront ga-
rantis par les débetures du gouverne-
ment. ”

Est-ce qu'ils ne sont pas garantis
aujourd'hui par des débetures du gou-
vernement ?

Est-ce parce que les banques ne pos-
sèdent pas le montant de leur circulation,
sou pour sou, en débetures du gouver-
nement, qu'elles n'offrent pas assez de
sûreté ?

C'est aller trop loin !

Aujourd'hui la circulation totale des
banques est de \$8,997,059 (voir l'état
des banques fourni au gouvernement
jusqu'au 30 avril 1869).

Suivant l'hon. M. Rose et ceux qui
sont de son avis, le public n'aurait pas
de sûreté pour les billets des banques en
circulation, à moins d'avoir le même
montant en débetures du gouvernement;
mais remarquons bien, ce n'est pas assez
sûr que de les avoir dans les voûtes des
banques elles-mêmes, il faut que ces
débetures soient entre les mains du
Receveur-Général. Eh ! bien soit :

Voilà une somme de.....	\$ 8,997,059
Il faut encore vingt pour cent de cette somme en espèces.....	1,799,412
Puis, aussi en espèces, un septième des dépôts ne portant pas intérêt, qui sont aujourd'hui de \$14,534,404....	2,076,343
Il faudrait donc garder.....	\$12,872,814

Quelle est la sûreté qu'offrent aujour-
d'hui les banques, et ce, suivant le même
état ? Voyons.

C'est pour garantir, comme l'on sait,
une circulation de \$8,997,059. Les
banques possèdent aujourd'hui :

10. des espèces et des billets (<i>Legal tenders</i>) de la province pour.....	\$ 8,429,485
10. des sûretés du gouvernement pour	3,118,135
Total.....	\$11,547,620

Quelle est la différence entre le mon-
tant requis conformément au plan de
l'hon. ministre des finances et celui que
possèdent les banques ?

La voici :

Gouvernement.....	\$12,872,814
Banques.....	11,547,620
Différence.....	\$ 1,325,194

Remarquons ceci maintenant : La
circulation des banques ne rentre jamais
en entier, et j'estime à un tiers le mon-
tant de la circulation qui ne sera jamais
demandé. Ce tiers s'élève à \$2,999,019.
Le plan proposé ne devrait donc pas
exiger plus que 20 0/10 sur \$5,998,040,
au lieu de \$8,997,059, dont seulement
\$1,199,608 en espèces au lieu de \$1,796,
471—c'est-à-dire \$599,804 de moins en
espèces. Le total en débetures, par le
même principe, devrait être réduit de
\$8,997,059 à \$5,998,040 : différence de
\$2,999,012. On pourrait donc réduire
la somme de \$12,872,814 que veut exiger
le gouvernement, à la suivante, savoir :

Débetures.....	\$ 5,998,040
Espèces 1/5.....	1,199,608
Espèces 1/7 des dépôts.....	2,076,343
En tout.....	\$ 9,273,991

La différence est donc ici de \$2,273,-
629 mais en sens inverse c'est-à-dire :

Gouvernement.....	\$ 9,273,991
Banques.....	11,547,620
Différence.....	\$ 2,273,629

Si donc la somme de \$9,273,991 est
amplement suffisante, et nous disons
qu'elle est plus que suffisante, pourquoi
vouloir exiger \$12,872,814 ? Pourquoi
faire perdre le bénéfice sur la somme de
\$3,598,823 ? La réponse est facile à don-
ner ! C'est une somme de \$3,598,823 de
plus entre les mains de la Puissance, au
détriment du commerce !

Mais il nous reste encore d'autres observations à faire. Nous avons vu plus haut que, d'après le même état d'avril 1869, la circulation était de \$8,997,059. Nous avons vu qu'alors, les banques possédaient en espèces et en bons de la province \$8,429,485 et en débetures \$3,118,135. Nous avons vu que le nouveau plan exigerait \$12,872,814 dont \$8,997,059 en débetures et \$3,875,755 en espèces.

Pourquoi ces différences ? Est-ce que les débetures payables à longues échéances et variant continuellement en valeur, le plus souvent au-dessous du pair, donnent plus d'avantages au public que les espèces et les bons de la Puissance payables à demande ? Cette question n'a pas besoin de réponse !

La Banque de Montréal, en prenant avantage de l'acte de 1866, s'est trouvée par là exemptée de garder un dixième de son Capital en Débetures de la Puissance ; est-ce pour cela que l'on voudrait faire prendre cette quantité aux autres institutions ? Cet acte de 1866 ne donnait-il pas l'avantage à la Puissance de racheter cette quantité de Débetures par ses bons à demande ? La Puissance n'a-t-elle pas ainsi racheté cette quantité de Débetures ?

Mais, en effet les résolutions disent qu'avec le nouveau système l'acte de 1866 sera rappelé !

Il faudra donc que ces bons de la Puissance se paient !

Oui—Et les banques les paieront ! Mais la somme de ces bons ne se monte pas si haut ! Et les banques seront exemptes de garder un dixième de leur Capital en débetures.

Nous estimons à environ trois millions le montant des bons (toujours d'après l'état dont nous parlons) et à 3 millions aussi les Débetures du Gouvernement ; en tout six millions. Et l'on veut avoir, d'après le nouveau système \$8,997,000—Différence d'à peu près \$3,000,000.

Mais vous serez, dit-on aux banques, exemptes de payer la taxe de un pour cent sur votre circulation.

Combien reçoit le gouvernement maintenant et depuis plusieurs années, sur cet impôt de un pour cent ? Presque rien. Parce que généralement le mon-

tant des Débetures et des espèces a souvent dépassé le montant de la circulation. Et comme d'après le nouveau système, les débetures et les espèces seraient toujours au delà de la circulation que deviendrait l'impôt ? inutile.

Le gouvernement déclare par l'honorable Ministre des Finances : qu'il n'a d'autre intérêt de cette mesure que celui du public, et qu'il ne veut avoir d'autre responsabilité que celle de se servir des moyens des banques entre ses mains."

Mais pourquoi alors se donner tant de troubles, en créant des dépenses inutiles en salaires etc, etc, dans le bureau de l'Hon. Receveur-Général ? Pourquoi courir des risques dans l'exécution, la possession, la réception et la livraison des billets ? Pourquoi ne pas laisser aux banques le soin de s'occuper de leur circulation, comme elles le font maintenant d'une manière si économique ? Pourquoi compliquer le rouage des affaires des banques et augmenter leurs dépenses ? Pourquoi diminuer leurs profits ?

Pourquoi le gouvernement, qui ne se trouve intéressé que comme protecteur, jouirait-il des profits de la circulation ? Est-ce qu'il n'est pas juste que les banques si elles courent les risques, retirent les profits ?

Ne peut-on pas s'assurer en tout temps, par un ou deux inspecteurs nommés par le gouvernement, et par les rapports mensuels, que les banques sont dans les limites prescrites par la nouvelle loi ?

Pourquoi exposer le gouvernement à de graves inconvénients et à des catastrophes dangereuses, s'il ne vise à rien autre chose, par cette mesure nouvelle, que de voir à la protection publique. Car enfin, si le gouvernement prend aux banques des sommes considérables sur lesquelles il paie un intérêt quelconque, il ne gardera pas ces argents improductifs.

Il a besoin de payer continuellement. Et pour se débarrasser d'une dette qui porte 7 ou 8 d'intérêt, il emploiera temporairement à la liquidation de cette dette une somme d'argent qui ne porte que 5 ou 6 par cent. Nous en avons des exemples tout récents.

et des espèces a
tant de la circula-
après le nouveau
es et les espèces
à de la circulation
t ? inutile.

déclare par l'ho-
F. : qu'il
a .te mesure
et qu'il ne veut
bilité que celle de
les banques entre

se donner tant de
dépenses inutiles
ans le bureau de
éral ? Pourquoi
ns l'exécution, la
on et la livraison
ne pas laisser aux
s'occuper de leur
es le font mainte-
si économique ?
le rouage des
t augmenter leurs
diminuer leurs

nement, qui ne se
omme protecteur,
de la circulation ?
ste que les banques
sques, retirent les

urer en tout temps,
teurs nommés par
par les rapports
ques sont dans les
la nouvelle loi ?

le gouvernement à
ats et à des catas-
s'il ne vise à rien
mesure nouvelle,
tection publique.
nement prend aux
considérables sur
intérêt quelconque,
argents improduc-

r continuellement.
r d'une dette qui
il emploiera tem-
uidation de cette
gent qui ne porte
Nous en avons des

Et si, dans un temps donné, les ban-
ques ou plusieurs d'entre elles, remettent
5 à 6 millions de leur circulation, pour
recevoir en retour, du gouvernement, la
même somme en valeurs déposées, est-
ce que le gouvernement ne sera pas
considérablement embarrassé, et cela
pour avoir voulu rendre service ?

Pourquoi ne pas laisser aux banques
le trouble et le risque de vendre elles-
mêmes les valeurs qu'on les force à gar-
der comme suretés, au prix qu'elles
voudront, et d'en supporter les pertes,
s'il y a lieu ?

Et si le gouvernement était ainsi forcé
de rembourser subitement une grande
somme, et exposé à subir une perte
considérable, qu'arriverait-il ! Il serait
peut-être obligé de payer aux banques
un plus haut taux d'intérêt, ce qui aurait
certainement lieu jusqu'à l'ouverture de
la session suivante où, si les circonstan-
ces n'avaient pas changé, la Législature
permettrait par une nouvelle loi l'émis-
sion de nouvelles valeurs.

X.

Il nous semble que le gouvernement a
déjà entravé assez la marche des ban-
ques, en ce qui a trait aux dépôts
publics, en instituant les départements
d'épargne dans les bureaux de poste, en
créant un *fonds souscrit de la Puissance*,
(*Dominion Stock*) et en forçant les
Compagnies d'assurance à déposer de
fortes sommes dans le Trésor public, sans
vouloir ôter encore à ces institutions de
banque une grande partie de leurs
dépôts !

Pourquoi, dans un cas d'insolvabilité
d'une banque, faire une exception en
faveur des dépôts à demande ne portant
pas intérêt ?

La classe instruite des déposants ne
fera pas grand cas de cette préférence,
car elle sait fort bien, qu'une banque a
d'autres ressources que les *effets publics*
et les espèces qu'elle garde dans ses
voutes. Elle sait fort bien qu'en sus
1o des propriétés immobilières, qu'elle
possède tant pour la gestion de ses
affaires, que pour assurer des dettes
douteuses ou mauvaises ; 2o des balan-
ces qui lui sont dûes par d'autres

banques, elle a encore le contenu de son
porte-feuille.

La classe instruite des déposants sait
fort bien quelle importance elle attache
à ce porte-feuille ! Elle connaît que les
valeurs que comporte ce porte-feuille
représentent de l'or, car il contient du
papier dont le prix repose sur les
produits du sol, de la forêt, ou sur des
effets de consommation, enfin sur la
richesse du pays.

Ces déposants instruits connaissent
bien aussi que tout naturellement un
dépôt remboursable à demande doit
être payé avant celui qui est rembour-
sable à 15 jours d'avis.

Pourquoi alors faire sonner si fort le
mot *préférence en premier lieu, en se-
cond lieu, en troisième lieu* ? Serait-ce
pour attirer l'attention de ceux qui
ne connaissent pas plus ? Ce serait
un moyen indirect de sous-tirer des
banques, des sommes considérables, à
leur détriment, pour aller grossir davan-
tage les fouds et augmenter les pouvoirs
des agents fiscaux du gouvernement,
contre l'action et la marche légitime des
banques à petits capitaux !

L'honorable ministre des finances penso
que les dépôts s'augmenteront rapide-
ment. Nous ne comprenons pas comment
cela peut se faire du moment qu'il est
établi une distinction, sous le rapport
de la sûreté en espèces, entre les deux
classes de dépôts. Les banques font-
elles cette distinction ? Gardent-elles
moins d'espèces ou autres sûretés pour
une classe de dépôts que pour une autre ?
Certainement non. Et il ne doit pas y
avoir d'autre distinction que celle men-
tionnée dans les conditions de dépôts,
savoir : les dépôts sans intérêt payables
à demande, les dépôts à intérêt payables
à tant de jours d'avis, la sûreté étant la
même.

Il nous semble que la plus grande
protection devrait être donnée aux dépo-
sants à intérêt qui ne sont généralement
pas des débiteurs de la banque, tandis
que presque tous les déposants sans
intérêt, à part qu'ils sont en relation
journalière avec la banque et plus en
état de retirer leurs dépôts dans un cas
de danger quelconque, sont presque tou-
jours débiteurs de l'institution.

On a posé la question de savoir : " Si les opérations de banque pouvaient être assurées, lorsqu'elles sont basées sur des dépôts payables à demande. "

Ceux qui ont l'expérience du passé, les hommes rompus aux affaires commerciales, ceux qui voient ce qui se passe chaque jour dans le cercle commercial, savent que ça été la pratique continuellement chez les banquiers d'utiliser des dépôts à demande dans leurs opérations journalières, en plus ou moins grandes quantités.

Si ces opérations n'ont pas été assurées et rémunératives, alors toutes les banques du Canada, sans en excepter une seule, ont fait de mauvaises affaires. Ce qui n'est certainement pas exact.

Le fait est qu'un banquier connaît chaque jour l'étendue et les fluctuations de ses dépôts. Sur ces connaissances habituelles il base ses opérations, et arrange ses prêts à longues ou courtes échéances, suivant les circonstances.

La longueur du temps dans les différents escomptes accordés varie suivant les saisons, l'état du marché monétaire, et autres causes journalières ; et un banquier prudent peut toujours arranger ses escomptes de manière à ce que les prêts puissent rentrer selon les besoins requis.

Nous avons épuisé notre sujet, au moins, les points les plus importants. Nous avons vu ce que sont les banques, leur raison d'être, leur utilité, les services qu'elles ont rendus, les services qu'elles sont appelées à rendre encore. Nous avons vu leur organisation dans les temps anciens, au moyen-âge, et dans les temps modernes. Nous avons suivi leur marche ascendante et progressive. Nous avons passé en revue les crises qu'elles ont subies, indiqué les causes qui les ont amenées et les remèdes qu'on y a apportés. Les banques de circulation ont fait, surtout, l'objet de nos observations. Leur fonctionnement parmi nous depuis environ cinquante ans a attiré tout spécialement notre attention. Nous en avons admiré le rouage, et nous avons demandé la continuation du système, avec quelques changements importants que nous avons mentionnés.

Nous avons combattu, sans esprit de

parti, le plan de *circulation garantie par le gouvernement*, tel qu'il est aujourd'hui devant le pays.

Nous avons humblement soumis nos remarques et montré respectueusement les points les plus erronés du système.

Et nous concluons par dire que le système proposé ne donne pas toute la sûreté absolue que l'on en attend ; il est certainement inopportun, vu les circonstances dans lesquelles se trouve le pays par raison de son absence d'*élément d'élasticité*.

Ce système est certainement de nature à faire dommage au pays, en restreignant les escomptes, en diminuant les ressources des banques, en tendant à rendre les fonds de banque un placement moins avantageux qu'il ne l'est à présent, en réduisant les dépôts à intérêt, en transférant des banques au gouvernement des sommes d'argent—qui sont maintenant employées profitablement,— pour être ensuite dissipées, en mettant en danger la *convertibilité du billet, de banque, et en frayant une route bien dangereuse pour les cercles commerciaux*, celle qui conduit indubitablement à la *circulation non rachetable ou au cours forcé*, au règne des *assignats, des greenbacks*.

Dans l'étude sur les *banques* que nous avons esquissée, nous croyons être correct, puisque nous avons puisé nos notes et notre raisonnement chez les meilleurs écrivains qui ont traité d'*Economie Politique*, tout en accompagnant ces notes de l'expérience que nous avons acquise dans l'étude et la gestion des institutions qui nous occupent.

Nous avons consulté, en bien des cas, M. Blanqui, M. MacCulloch, M. Ambroise Clément, M. Chs. Coquelin.

Nous avons pareillement consulté M. Baudrillard, M. Gustave de Molinari, M. Maurice Monjean et M. Joseph Garnier. Enfin nous avons recherché et choisi les écrivains dont les antécédents et les connaissances spéciales constatées assuraient le mieux la bonne exécution de notre travail.

Les opinions que nous avons émises devaient en même temps, et nous en sommes assuré, rencontrer les idées des hommes les mieux placés dans chaque

branche de commerce et qui l'exercent avec le plus de distinction.

Nous avons dû les consulter, et obtenir d'eux des notes, des contrôles, des vérifications, puisque nous ne pouvions en obtenir des articles.

Nous avons cru nous rendre utile, en publiant ces quelques articles sur les banques. Il est un grand nombre d'individus, appelés à s'occuper d'intérêts publics ou collectifs, qui, pour remplir leur mission le mieux possible, trouveraient dans les notions que nous avons soumise de précieuses directions, et qui néanmoins s'abstiennent de les acquérir, parcequ'ils ne le pourraient qu'en consacrant beaucoup de temps et d'attention à l'étude des traités méthodiques. D'autres qui se sont livrés à cette étude sans en faire une occupation constante, ou sans y revenir fréquemment, conservent

difficilement le souvenir de tous les principes et de leur enchainement. Les principes que nous avons mis devant le public, ont pu leur permettre de ressaisir promptement les notions nécessaires aux solutions cherchées.

“ Comme toutes les autres branches des connaissances humaines, l'économie politique est indéfiniment perfectible ; mais nous avons la conviction qu'elle est aujourd'hui assez avancée pour ne laisser sur ses principes essentiels aucun doute légitime. Nous croyons pouvoir affirmer que, de toutes les sciences qui ont l'homme ou les sociétés pour objet, l'économie politique est la plus positive et la moins incomplète ; qu'elle est incomparablement plus avancée que la politique proprement dite, plus encore que les sciences de la législation, et que sans elle on ne peut faire ni politique, ni législation utiles et vraies. ”



